

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° CB 08 DU 1^{er} DECEMBRE 2004

Relative aux procédures de lancement de la consultation du public sur les enjeux du bassin et le programme de travail pour l'élaboration du nouveau SDAGE dans le cadre du processus de la directive-cadre sur l'eau

Le Comité de bassin Seine-Normandie,

VU le décret n°66.699 du 14 septembre 1966 relatif aux comités de bassin,

VU l'Article 14 de la Directive 2000/60/CE du Parlement et du Conseil Européen établissant un cadre communautaire pour la gestion de l'eau,

VU la loi N°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive 2000/60/CE

DELIBERE

Article unique

Le Comité de bassin Seine-Normandie mandate la Commission des programmes et de la prospective pour examiner la synthèse des avis des assemblées et lancer la consultation du public sur les enjeux du bassin et le programme de travail pour l'élaboration du nouveau SDAGE, à partir de Mai 2005.

Le secrétaire,
Directeur de l'agence,



Guy FRADIN

Le président
du Comité de bassin



Robert GALLEY